



The Property Registry

A Special Operating Agency of the Province of Manitoba

Office d'enregistrement des titres et des instruments

Un organisme de service spécial de la Province du Manitoba

May 25, 2012

25 mai 2012

To: All clients of the Manitoba Land Titles System

Destinataires : Tous les clients du système de titres fonciers du Manitoba

Re: New fees for Land Titles

Objet : Nouveaux droits aux titres fonciers

New fees will be in effect for the following services, effective August 26, 2012:

De nouveaux droits entreront en vigueur le 26 août 2012 et s'appliqueront comme suit :

- Document registrations priced at \$41 or \$70 currently: \$80
- Condominium Declaration: \$80
- Status or Record of Title or Record of Instrument: \$15 each
- Copies of documents or plans of surveys: \$15 each
- Change of address: No charge

- Les enregistrements de document qui coûtent actuellement 41 \$ ou 70 \$ s'élèveront à 80 \$.
- Les déclarations de condominium coûteront 80 \$.
- Les états et relevés détaillés de titre ainsi que les relevés détaillés d'instrument coûteront 15 \$ chacun.
- Les copies de documents ou de plans d'arpentage coûteront 15 \$ chacune.
- Les changements d'adresse seront gratuits.

Land owners are encouraged to ensure that the addresses for service shown on their titles to land are current.

Il est conseillé aux propriétaires fonciers de veiller à ce que les adresses aux fins de signification indiquées sur leurs titres fonciers soient exactes.

For reference, see the *Land Titles Fee Regulation Amendment*, M. R. 55/2012 registered May 14, 2012.

A titre de référence, vous pouvez consulter le *Règlement modifiant le Règlement sur les droits afférents aux titres fonciers*, R.M. 55/2012, enregistré le 14 mai 2012.

Le registraire général et
chef de l'exploitation

Barry C. Effler
Registrar-General & Chief Operating Officer